

270; conditions et formalités pour retirer indemnité, 285 à 292; contb., 202.

L

LANGUE française, 1, 2, 7, 172.

LETTRES de créance, signature et vérification, 54; pouvoir spécial de vote, 55; subs. délég. 55, 135B, 135C, présentée à I.G., 87.

LETTRES membres détachés, 21; cas cercle dissous ou suspendu, 324, 325.

“ —patentes accordées, suspendues ou révoquées par C.G., 36; solliciteurs (devoirs), 102, 103; émission, 105; transmission 106; ne peuvent être annulées, 106; refus, 109; droit d'octroi, 110, 213; à titre dépôt, 235; suspension, 318, 319, 320, 321, 376; annulation, 322; rétrocession, 361; accordées gratuitement, R.P., 394.

“ —de sortie, 21, 25; p. P.G., 26; conditions et mode d'agrégation, 112, 112A, 129, 211B; conditions d'émission, 113; par Bureau Exécutif, 116 adirée ou détruite, 118; révocation, 112A, 119, 211B; honoraires, 113, 184; membres affiliés, 397.

LEVER SÉANCE.—Motion, (Rg. O. 11.)

LIEU DES SESSIONS.—C.G., 37, 38.

LIMITATION.—cercles, 101.

LIQUIDATION.—Caisse locale des malades, 211E, 211F; cercles, (ch. 3), 236, 239.

LIVRET DE BANQUE.—Vérification, 147.

“ de reçus remis gratuitement, etc. 16, 18; carte d'introd., 124.